

Hommes et femmes dans l'espace public français depuis un siècle

Jacqueline Coutras

Volume 31, numéro 83, 1987

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/021872ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/021872ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Coutras, J. (1987). Hommes et femmes dans l'espace public français depuis un siècle. *Cahiers de géographie du Québec*, 31(83), 143–155.
<https://doi.org/10.7202/021872ar>

Résumé de l'article

Support de pratiques dissymétriques entre hommes et femmes, l'espace public urbain est-il aussi porteur de normes? Est-il capable de suggérer ou d'imposer des comportements particuliers à chaque sexe? L'article étudie les manuels de savoir-vivre édités en France depuis un siècle. Pour la période et le pays considérés, il précise la portée et les limites du rôle que jouent les endroits légalement accessibles à tous dans la reproduction ou la transformation des rapports entre les sexes. Cette source est un des moyens permettant d'établir des distinctions spatiales en fonction de critères relevant du marquage sexuel des lieux; de ce fait, elle procure une analyse plus complexe de la notion d'espace public.

HOMMES ET FEMMES DANS L'ESPACE PUBLIC FRANÇAIS DEPUIS UN SIÈCLE

par

Jacqueline COUTRAS

ERSPI¹, CNRS/IRESO²
59-61 rue Pouchet, 75017, Paris

RÉSUMÉ

Support de pratiques dissymétriques entre hommes et femmes, l'espace public urbain est-il aussi porteur de normes? Est-il capable de suggérer ou d'imposer des comportements particuliers à chaque sexe? L'article étudie les manuels de *savoir-vivre* édités en France depuis un siècle. Pour la période et le pays considérés, il précise la portée et les limites du rôle que jouent les endroits légalement accessibles à tous dans la reproduction ou la transformation des rapports entre les sexes. Cette source est un des moyens permettant d'établir des distinctions spatiales en fonction de critères relevant du marquage sexuel des lieux; de ce fait, elle procure une analyse plus complexe de la notion d'espace public.

MOTS-CLÉS: Ville, espace public, sexes, femmes, espace social, espace idéologique, pratique urbaine, comportement spatial, France.

ABSTRACT

Men, Women and Public Space in France from the 19th Century to the Present Day

Urban public space supports asymmetrical practices between men and women. Is it also a bearer of social norms? Is it also able to suggest or to impose particular types of behaviour upon each gender? This article examines the *savoir-vivre* manuals published in France during the past century. It specifies the influence of public spaces legally accessible to all upon the reproduction or transformation of gender relations, and the limits of this influence. Using this data source makes it possible to establish spatial distinctions based on gender identifications of places, thus enabling more sophisticated analyses of the notion of public space.

KEY WORDS: Urban public space, gender relations, women, social space, ideological space, spatial behaviour, France.

*
* *

1. *Équipe de recherches socio-économiques sur les stratégies, pratiques et idéologies dans les sociétés contemporaines*; 2. *Institut de la recherche sur les sociétés contemporaines.*

L'espace public tel qu'il est conçu et représenté aujourd'hui en France a acquis ses caractéristiques à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle lorsque s'est édifiée la ville moderne. Les principales études qui ont été faites de cette notion sont surtout d'ordre juridique et fonctionnel. Une analyse envisagée sous l'angle du rapport des sexes apporte, nous semble-t-il, une compréhension plus complète, plus complexe d'une expression de plus en plus usitée et employée dans des acceptions diverses, quelquefois contradictoires. Elle éclaire l'usage qui est fait d'une portion de l'espace urbain où se situe la vie relationnelle « publique » entre les personnes et les groupes, entre soi-même et l'environnement extérieur. Dans ce périmètre légalement accessible à tous, chaque sexe s'inscrit de façon quelquefois inégale, souvent spécifique. Les études comparant les pratiques des hommes et des femmes le montrent clairement.

Ce type d'espace n'est pas qu'un cadre physique supportant des pratiques dissymétriques entre les sexes. Il n'est pas non plus un strict objet social traduisant et codifiant des relations spatiales. Porteur de normes, il est aussi un relais idéologique. Ces trois dimensions, qui sont en interaction étroite, définissent et caractérisent la notion d'espace public à notre avis. Elles agissent sur des registres et selon des modalités différentes. Concernant la spécificité des liens que chaque sexe noue avec son environnement, les incidences particulières du pouvoir idéologique des formes ont été jusqu'ici peu étudiées de façon systématique.

Comment et jusqu'où ce pouvoir s'exerce-t-il pour suggérer, imposer ou tempérer un rapport sexuellement différencié à l'espace public ? En se fondant sur l'analyse des modèles de comportements diffusés par les manuels de savoir-vivre français depuis le milieu de XIX^e siècle, cet article voudrait éclairer cette question.

L'ESPACE PUBLIC : UN ESPACE SEXUELLEMENT NEUTRE ? PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSES

L'espace urbain : gardien ou promoteur de modèles de pratiques sexuellement différenciées ?

L'espace urbain ne peut être uniquement reflet d'une culture. Par son organisation même, par les formes qu'il revêt, par les images qu'il donne à lire, il véhicule forcément un contenu idéologique auquel il est difficile d'échapper. Il n'est pas strictement un cadre physique de vie modifiant les opportunités spatio-temporelles réciproques des intervenants et produisant des avantages et inconvénients collectifs et particuliers. Il est tout autant un code de vie. Que tous les espaces publics soient — en droit — accessibles à tous peut donner l'illusion d'une similitude et d'une égalité faisant jouer un effet de voilement à l'abri duquel se développent des ambiguïtés de plusieurs ordres, parmi lesquelles des ambiguïtés sexuelles.

Les études concernant la production d'espace selon les rapports de classe existent, qu'en est-il selon les rapports de sexes ? La question mérite au moins d'être posée. On reconnaît que les classes sociales pèsent d'un poids différent dans la construction et la gestion de l'espace parce que celui-ci n'est pas un simple reflet-emballage qui, à l'image d'un récipient, ne révélerait rien de son contenu — l'analogie entre bâtiment et récipient a souvent été faite. Puisque dans notre culture hommes et femmes ont des rôles dissymétriques, il faut tout autant soumettre à critique l'idée de la neutralité sexuelle de l'espace. Les deux sexes n'ont pas la même capacité à refuser, modifier, construire : à dominer la structure spatiale dans laquelle ils sont placés.

L'espace est édifié de façon à remplir le rôle de gardien et promoteur des normes dominantes en ce domaine. Telle est l'hypothèse centrale de cet article.

Mais si on reconnaît ce pouvoir à l'espace, on ne peut l'autonomiser comme facteur explicatif de l'inégal rapport des sexes à leur environnement, on ne peut avancer l'hypothèse que celui-ci a des effets indépendants des autres facteurs auxquels il est corrélé. Il faut perpétuellement le référer aux structures culturelles et sociales dont il fait partie. C'est pourquoi l'exemple que l'on se propose d'analyser est géographiquement, historiquement, socialement circonscrit.

L'espace public dans notre société

Cette notion est complexe. Elle a recouvert de nombreuses significations depuis la *polis* grecque où elle correspondait au bien de tous les citoyens. Aujourd'hui, les définitions juridiques et fonctionnelles ne la cernent pas totalement. Il ne suffit pas d'invoquer, même si cela est primordial, le statut de propriété des lieux ou de dire que ceux-ci sont endroits d'intérêt collectif à vocation commerciale, ludique, éducative, politique... La notion renvoie aussi à celle d'opinion publique et, par là, se réfère à un public constitué de personnes privées placées en situation de représentation face à une collectivité. Dans l'expression il entre une part de reconnaissance publique et donc une référence à la « bonne société » (Habermas, 1978).

En ce qui nous concerne, nous retenons qu'il s'agit d'endroits accessibles à tous régis à la fois par le statut juridique dont ils font l'objet ou les servitudes qui leur sont attachées, par leur fonction, par leur pouvoir de mettre en scène des individus.

Ces caractéristiques, et surtout la manière dont elles se conjuguent les unes aux autres, distinguent l'espace public de concepts ou notions à l'aide desquels on étudie les relations que les personnes et les groupes entretiennent avec leur environnement. Elles le spécifient à l'intérieur de l'espace urbain global, ce périmètre de fortes densités (tout à la fois de populations, d'emplois, d'activités, d'équipements) qui, favorisant des transactions et échanges de multiples natures, met en circulation des valeurs marchandes et aussi, selon des logiques autres qu'économiques, des valeurs vernaculaires (Rémy, 1981 ; Lefebvre, 1968).

L'espace public peut partager avec d'autres catégories d'espaces certaines caractéristiques selon sa fonction ou sa localisation géographique, selon l'usage qui en est fait ou celui qu'il induit. Mais son accessibilité légale à tous fonde son originalité. De là découle une de ses particularités, capitale pour le sujet traité ici. À l'opposé de la sphère privée, chacun y est offert au regard et au jugement de tous et réciproquement, il est endroit de lisibilité aux autres comme à soi-même. Par conséquent, il est indissociable des normes relationnelles du groupe qui en a la maîtrise idéologique. La force des modèles qu'il porte et dispense ressort de la corrélation de deux mécanismes. Du marquage des formes tout d'abord : les connotations économiques, sociales, culturelles qui émanent des lieux les identifient. Le second mécanisme se réfère à la façon dont, par leur pratique, les personnes souscrivent à ce marquage, l'usage quotidien vient conforter, altérer ou transformer le message moral diffusé par les formes (Coutras, 1987).

L'espace public n'est pas qu'une construction sociale et idéologique. Pour en construire une analyse totale, il faudrait faire intervenir des critères d'ordre morphologique et physique, des critères de situation qui prendraient en compte les

caractéristiques formelles et humaines du bâti (types d'habitat et de peuplement, nature et densité des équipements et services d'intérêt collectif...). Clarifier les articulations existant entre espace physique, social, idéologique n'est pas l'objet direct de cet article. En centrant l'analyse sur une seule dimension, je voudrais apprécier le rôle qu'a l'espace public dans la reproduction ou la transformation des rapports de sexes lorsqu'il véhicule des règles de conduite.

Le savoir-vivre : dispensateur de modèles sexuels ?

Apparemment, les manuels de savoir-vivre ont pour objet d'enseigner les comportements qu'un homme et une femme bien éduqués doivent respectivement adopter en des circonstances et dans les lieux où ils se rencontrent, où ils se « donnent en spectacle à tous les autres » (D'Amécourt, 1983). En fait, ils s'adressent presque exclusivement à un public féminin. Ils décrivent un comportement idéal : celui de l'aristocrate dans les années 1850-1880, puis celui de la femme distinguée. Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, peu de conseils sont prodigués aux hommes sauf pour leur rappeler leur rôle de protecteur et/ou leurs devoirs de galanterie. Comme si ceux-ci n'avaient pas de directives à recevoir en matière de bonne éducation. Les femmes en ont-elles plus besoin qu'eux ? En vertu de leur rôle d'éducatrices au sein de la famille, sont-elles les principales garantes de la bonne éducation ? Ont-elles pour mission de personnaliser, au-delà du savoir-vivre, la morale du couple au regard des autres, le mari en étant déchargé ? Car le but déclaré de ces ouvrages de vulgarisation est d'inculquer les « bonnes manières » et, à travers elles, de diffuser des principes moraux. « Le savoir-vivre est un peu la mise en pratique quotidienne de la morale », il « suppose une culture, des qualités naturelles perfectionnées » (Demore, 1912). « La véritable distinction a pour base une bonne éducation. Les usages de la société ne sont en somme que la traduction des mœurs... L'élégance et la correction sont le résultat d'une direction intelligemment donnée à l'esprit qu'ils se sont appliqués à former » (De Waddeville, 1897).

Révéléateur de l'éducation reçue et de la moralité, le savoir-vivre est un tremplin permettant de se « faire une place honorable dans l'existence » (Gosset, 1983). « Il assure une supériorité sociale à celui qui la possède (en développant) ce qu'il y a de meilleur en nous » (Charles-Morice, 1921). Ce faisant, il est le moyen de s'aggréger à un milieu social auquel on n'appartient pas par la naissance mais auquel on peut prétendre par ses mérites personnels. « Au 19^{ième} siècle, on sort du rang... (il faut) que l'éducation s'harmonise avec la situation qu'on occupe » (Salva, 1899). À cette époque, une femme sort du rang principalement par le mariage ou l'ascension sociale du conjoint.

Cette source ne donne pas d'indications sur les pratiques réelles des personnes, on ne peut établir de liens entre les conseils donnés et les comportements de fractions importantes de la population citadine. En revanche, puisque « bonnes manières » se confond avec « bonne éducation » et « moralité », puisque le but ultime est d'enseigner une éthique, les manuels de savoir-vivre dispensent bien des modèles de conduite et reflètent les normes en vigueur qui règlent les comportements socialement les plus valorisés. Ils contribuent donc à donner valeur aux situations et aux lieux tout en révélant indirectement le message délivré par les formes construites.

Vérifier l'adéquation entre le modèle prôné et la réalité des pratiques que l'espace supporte et induit n'est pas envisagé ici, cela relève d'une autre problématique. Le

recours fait au modèle culturel nous sert à mieux cerner la notion d'espace public en analysant une de ses fonctions : sa fonction idéologique appliquée aux rapports de sexes. Le nombre des publications de ce type, les rééditions successives de certaines d'entre elles témoignent de l'existence, en cette période, d'une clientèle soucieuse de se conformer aux conseils donnés ou tout au moins souscrivant aux principes énoncés.

Jusqu'où va l'adhésion des lectrices ? L'étude des manuels sur un siècle met en évidence la nécessaire révision que ceux-ci doivent opérer (au grand déchirement de certains auteurs) pour maintenir leur clientèle, c'est-à-dire pour que les lectrices puissent retrouver une image d'elles-mêmes. L'adaptation du savoir-vivre à des pratiques et à une morale en évolution est imposée par l'obligation de ne pas accroître le décalage existant entre le modèle proposé et les aspirations des personnes. Elle est imposée aussi par les modifications mêmes de l'espace public qui, petit à petit, induit ou autorise un changement des liens que chaque sexe noue avec son environnement spatial.

De 1850 à 1985, l'espace public qui se donne à pratiquer aux femmes connaît des mutations. On constate une extension de son périmètre, une diminution du nombre et une transformation de la nature des règles à observer. Il est une succession de lieux qui sollicitent progressivement les usagères et les invite à vivre et à observer soit une « plus grande liberté » soit un « relâchement des mœurs », selon le point de vue défendu par les auteurs. Cependant tout au cours de la période étudiée, l'expression reste synonyme de promiscuité et souvent de foule. Promiscuité avec les autres, les étrangers c'est-à-dire des inconnus — le terme est toujours au masculin — dont les femmes doivent se garder tout en conservant une « conduite galante (empreinte) de civilité et de cordialité » (D'Amécourt, 1983). Le principe fondamental à partir duquel l'ensemble des conseils s'ordonnent reste la dissymétrie des rôles sexuels. Bien qu'il se nuance et s'assouplisse au fil des années jusqu'à être nié en certains lieux et circonstances, ce principe est tellement évident pour les auteurs, et donc pour les lecteurs, qu'il n'est jamais énoncé. Donnée allant de soi, code des relations avec les autres.

1850-1914 : L'ESPACE PUBLIC ADMET UNE PRÉSENCE-ABSENCE DES FEMMES

L'espace public accueillant les femmes : quelques lieux utiles

En cette seconde moitié du XIX^e siècle, chaque grande ville, et en particulier Paris, connaît de profondes mutations démographiques, économiques, sociales. Malgré les importants travaux d'urbanisme entrepris, les îlots et quartiers ne sont pas des unités sociales aussi homogènes que les moralistes d'alors l'auraient souhaité. Dans un cadre physique où l'arrivée de nombreux provinciaux crée un brassage de population, où les fortunes se font et se défont au gré des événements boursiers et des spéculations, l'on n'est jamais sûr de la qualité de ceux que l'on côtoie. Les apparences physiques ou matérielles, qui autrefois marquaient la situation sociale ou morale des personnes, ne veulent plus dire grand chose. De même, des établissements ayant une réputation solidement établie peuvent en quelques mois ne plus en être dignes. Toutes les renommées sont sans cesse à vérifier.

Ce contexte incite certainement les manuels à multiplier les mises en garde. Tout lieu sur lequel un contrôle total des personnes présentes ne peut être opéré est source

de danger pour les femmes. Ce principe conduit tous les auteurs à la même conclusion pratique : il faut se protéger dès que le seuil de la maison est franchi et ne s'éloigner de chez soi qu'en de rares occasions. Le voisinage tout d'abord doit être aussi limité que possible. Tenir sa porte fermée aux personnes étrangères à la famille est la plus sage attitude à adopter. Se méprendre à propos d'un habitant de la même maison que la sienne peut être source des plus grands désagréments car ceux-ci ont toute chance de durer. Il vaut alors mieux entre voisins qui se sont rencontrés plusieurs fois « se saluer sans se parler » et bien sûr ne pas courir le risque de « laisser pénétrer chez soi des êtres ennuyeux ou antipathiques... Moins on voisine, plus on mérite l'estime et la considération de ceux qui vous entourent » (De Staffe, 1898).

Quelles sont les portions de l'espace public qui ne sont pas du strict domaine masculin ? Dans les années 1850-1860, la liste fournie par les manuels est brève. Elle est dressée en fonction de la qualité supposée du public. Puisque les garants de la moralité ne sont ni la naissance ou les titres ni même l'argent (les auteurs font craindre les spéculateurs et les parvenus), la culture et l'éducation sont les seuls critères dignes de foi.

Les manuels sont unanimes pour citer trois théâtres : la Comédie française, l'Opéra, l'Opéra comique ; quelques-uns ajoutent le Gymnase et l'Odéon. Les autres spectacles ne sont pas convenables car ils obligent à côtoyer un public extrêmement mêlé et mettent en scène « la licence et le cynisme... Évitez à nos filles des spectacles indignes d'elles et tâchons que nos fils, dans la liberté dont ils jouissent, ne contractent pas cette passion qui ouvre la porte à tant d'autres » (Bourdon, 1859). Hors de ces trois à cinq théâtres, les lieux publics les plus sûrs (ou les moins dangereux) sont les bibliothèques, musées, salles de conférences et de concert : les établissements à vocation culturelle qui, à travers les activités qu'ils proposent, sont censés opérer une sélection et n'attirer qu'une clientèle bien éduquée.

Les auteurs sont plus hésitants à recommander la fréquentation d'autres lieux à une femme de bonnes mœurs. La plupart toutefois acceptent de donner des directives aux femmes lorsqu'elles se trouvent dans la rue, chez les fournisseurs, au bois, aux courses pour le Grand prix, au restaurant. Une seule mention est faite du café, et encore : « Il n'y a guère qu'à Paris qu'il soit admis qu'une dame paraisse dans un café... elle ne doit y séjourner que le temps nécessaire à se rafraîchir » (Muller, 1861).

La grande innovation du moment, celle que tous les manuels abordent pour émettre les plus grandes réserves, sont les villégiatures et les voyages d'agrément faits en transports en commun. Des paragraphes voire des chapitres entiers sont consacrés à ces deux thèmes. « Pour une femme élégante, une ville d'eau est le théâtre des plus périlleuses luttes. N'hésitez pas à vivre paisible dans le bruit, isolée dans la foule » (*Ibid.*). Face à la diffusion de ces deux pratiques dans des couches sociales de moins en moins restreintes, les auteurs sont partagés entre la volonté de perpétuer la tradition (les séjours dans la propriété de campagne où l'on se rend en voiture particulière) et l'obligation de reconnaître l'apparition de nouveaux usages (les trajets en chemin de fer pour se rendre dans une maison louée — ou pire dans un hôtel — d'une station balnéaire). Citer les voyages d'agrément, cela revient à les cautionner et à en promouvoir la pratique. Mais à ne pas reconnaître leur réalité au nom des convenances, les manuels risquent d'être désavoués par leur clientèle et de ne pas remplir leur mission. Les auteurs sont dans une situation inconfortable. Ils diffusent des positions ambiguës qui, en dépit des précautions prises, admettent un effacement des règles morales traditionnelles.

En ces années marquées par la multiplication des grands magasins et la vente en série de produits manufacturés, par la révolution des transports et une mobilité accrue des couches aisées, certains lieux publics, par leur fonction, s'imposent à la pratique féminine. Si l'on s'en tenait aux strictes convenances, ils ne seraient à utiliser qu'au masculin. Les casinos et hôtels, bien qu'ils attirent de « nombreuses phalènes », ne sont pas condamnés. Ils ne sont pas répréhensibles en eux-mêmes, ils le sont seulement comme lieux de rencontre. Les femmes vertueuses peuvent les fréquenter sous condition.

De la femme distinguée à la femme de mauvaises mœurs

Dans ces endroits qui constituent l'espace public des femmes à la fin du XIX^e siècle et qui donc sont ceux où se nouent les relations entre sexes, quels comportements les lieux autorisent-ils ? Qu'ils soient affectés à la culture, au passage ou au voyage, au loisir et quel que soit leur degré de sécurité, les règles à respecter sont claires :

- 1) Une femme doit être protégée. Elle doit être accompagnée par le mari de préférence bien sûr, à défaut par un parent plus âgé, à la rigueur par une femme plus âgée.
- 2) Tout lieu public étant dangereux, la meilleure façon de s'y comporter est d'ignorer ce qui se passe autour de soi et de rester extérieure à la vie sociale que l'on côtoie. Dans la rue, marcher posément, ne pas s'arrêter, être habillée sobrement « avec élégance mais sans éclat », aller « droit à son but sans se mêler au populaire » est la seule attitude envisagée pour ne pas se faire remarquer et ainsi rendre sûr un endroit qui ne l'est pas pour une « dame ». L'idéal étant de se déplacer en voiture particulière (c'est-à-dire chez soi) accompagnée de son valet de pied qui attendra dans l'antichambre de la maison où la femme va faire visite (De Tramar, 1905) — toute autre raison d'emprunter les rues paraît exclue. Chez les fournisseurs, « dans ces maisons ouvertes à tout le monde, il faut se garder de s'entretenir des affaires d'autrui ou des nôtres. Bornons-nous à traiter la question d'achat » (Mayaud, 1905).
- 3) Puisque le savoir-vivre et la politesse sont des applications usuelles de l'éducation et traduisent (trahissent) les vertus des personnes, une tenue discrète fait présager du sérieux de l'esprit et de la conduite. Ne pas attirer l'attention est le leitmotiv de tous les manuels en toutes circonstances. « Une femme bien élevée arrive au théâtre discrètement, elle quitte sa loge sans bruit, elle parle à demi-voix, contient son rire et son geste, elle ne lorgne pas dans la salle, ne salue pas... Elle n'a vraiment de charme que si par sa toilette et ses manières elle cherche à passer inaperçue » (Staffe, 1898). De la même façon, aux courses, elle se tient dans les tribunes et ne va pas au pesage ; au bois, « elle évite les allées où la mode fait défiler toutes les élégances, (elle reste) loin du mouvement mondain afin de ne pas être confondue avec les professionnelles de la vie parisienne » (De Tramar, 1905).
- 4) Une femme de bonne moralité étant avant tout une maîtresse de maison, les lieux publics les plus valorisés sont ceux où il est possible de s'y délimiter un périmètre assimilable au chez-soi. Les dangers de la promiscuité se trouvent ainsi réduits en même temps que sont révélées les qualités morales. Cela est une des raisons qui fait préférer la voiture particulière au wagon de chemin de fer. Ainsi qu'elle ne sort pas de son appartement, une femme ne doit pas dépasser le seuil de sa loge au théâtre. En villégiature, à l'hôtel « il est bon de

savoir se suffire à soi-même, de s'occuper dans sa chambre à lire, à écrire, à broder, à faire de la tapisserie, à rêver ou à se promener dans le jardin » (Jurenville, 1905).

La vivacité des recommandations concernant les séjours dans les stations balnéaires et les voyages en chemin de fer tient à plusieurs raisons. Des raisons avouées. Les femmes ont à affronter ici deux situations insolites. Elles voyagent et vivent (au maximum le temps d'un été) seules loin de leur protecteur naturel. Elles sont mêlées à des publics où l'apparence des personnes est encore moins que dans la ville traditionnelle signe de leur éducation et de leur moralité. D'autres arguments non invoqués fondent tout autant, à notre avis, les injonctions à vigilance. Elles sont livrées à elles-mêmes à un moment où, leur charge domestique étant allégée, elles ont plus de temps libre. La plage, le casino, la table d'hôte constituent l'extérieur public où elles sont sollicitées. Le marquage sexuel de ces espaces et les repères diffèrent sensiblement de ceux qui balisent leur environnement habituel, ils sont donc moins évidents : les personnes côtoyées n'ont pas la même apparence physique ou vestimentaire, les activités des gens sont différentes, les fonctions des lieux sont autres. Ces endroits sont peu coutumiers des femmes auxquelles les manuels s'adressent, ils sont précisément ceux qui sont censés recéler les dangers les plus insidieux.

Les femmes sont admises dans l'espace public à condition qu'elles y soient aussi peu présentes que possible et ne le marquent pas. À condition qu'elles en aient un usage utilitaire et ne le transforment en endroit de socialisation : la rue ou le wagon ne doivent servir qu'à se déplacer, le théâtre à se cultiver, les magasins à acheter, les villégiatures à assurer le changement d'air salutaire à la santé de l'épouse et des enfants... Si cette règle est transgressée, les lieux renvoient immédiatement la sanction : femmes de mauvaise vie. Les conséquences morales et éventuellement physiques qui pourraient s'ensuivre sont évidemment de la responsabilité de celles qui ne respectent pas le code de conduite. Mais alors pourquoi la morale ne pousse-t-elle pas jusqu'à réserver explicitement l'intégralité de l'espace public à l'autre sexe ? Au nom de la « vie de société » suggèrent les manuels qui, pour quelques-uns, classent sous ce titre les activités et lieux étudiés ici.

Pour assurer l'essor de secteurs économiques qui, on en dresse le bilan aujourd'hui, font partie de ceux ayant connu les plus forts taux d'expansion depuis plusieurs décennies, force a été d'approuver la participation des femmes à la vie économique du pays. Ceci, d'une double façon. Il a fallu admettre qu'elles travaillent, c'est-à-dire fournissent une part importante de la main-d'œuvre nécessaire au développement d'entreprises ayant des activités tertiaires. Étendre le marché en accroissant la demande intérieure obligeait tout autant à admettre qu'elles achètent, se déplacent, voyagent, se distraient... aujourd'hui on dirait : consomment.

Au nom de la durabilité du couple et de la famille, en fait pour sauvegarder les valeurs sur lesquelles notre société est organisée, il était préférable que les épouses accompagnent leur mari dans des endroits « moralement dangereux » ; les laisser y aller seuls aurait laissé planer une éventualité trop lourde de conséquences pour le maintien de la cohésion familiale. Pour préserver la santé physique et morale des enfants, il valait mieux les emmener aux bains de mer ou à la montagne plutôt que de leur faire passer l'année dans une ville dont on reconnaissait certaines nuisances. Enfin, là où sont estimées les qualités personnelles des individus, là où est jaugé et jugé le rang social de la famille, il était plus judicieux de présenter une épouse sachant, par ses vêtements, son maintien, sa conversation, rendre une soirée brillante.

Cette quadruple raison explique les concessions faites à un principe qui voudrait qu'une femme ne sortît pas de chez elle et de son rôle de maîtresse de maison. Il s'agit bien de défendre la « vie de société » mais dans un sens qui dépasse celui, implicite, employé par les auteurs. Toute l'évolution économique et sociale du XX^e siècle est ici sous-jacente. L'enjeu était de taille. Sans cette transformation du rapport des femmes à l'espace public, nombre de mutations qui ont amené la France à se définir comme un pays « moderne » auraient été en désaccord avec une éthique dont la bienséance est une expression concrète. La moitié de la population aurait alors vécu en marge de la morale, par voie de conséquence l'autre moitié aurait connu le même sort puisqu'elle en est indissociable. Situation absurde ou explosive, en tous cas impossible à cautionner. Le savoir-vivre a préféré faire la part du feu.

1920-1985 : L'ESPACE PUBLIC DEVIENT PARTIE COMMUNE DES DEUX SEXES À PART ÉGALE ?

En 1985, la notion d'espace public reste associée à celle d'insécurité, toutefois le premier terme ne se confond plus avec le second. Désormais la portion de la ville accessible à tous est aussi endroit d'échanges entre les personnes quel que soit leur sexe, elle est l'autre pôle qui, après la maison, assure la vie relationnelle des individus, du couple, de la famille. Une profonde évolution des significations et des valeurs accordées à l'inconnu et à la vie à l'extérieur sous-tend la modification de l'appréhension de l'espace public.

Soi-même et les autres dans l'espace public

« Vivre avec les autres » (rubrique qui fait l'objet d'un chapitre entier dans la plupart des manuels actuels) est devenu une source d'enrichissement personnel. Les autres, ce sont outre nos parents « nos amis, nos voisins, nos collègues et même ceux que nous côtoyons sans les connaître » (Andréani, 1980). Sans doute, dans la société moderne, n'échappons-nous pas aux inconvénients et dangers de la promiscuité. Mais depuis la fin du XIX^e siècle où les femmes devaient se protéger contre l'inconnu porteur de beaucoup de maux, celui-ci s'affirme progressivement comme une « personne humaine » qu'il convient de respecter.

En même temps que l'on approuve de ne plus limiter les relations au cercle des intimes, se dessine le souci d'être soi-même et d'exprimer sa personnalité en toutes circonstances. On peut reprendre l'affirmation de R. Sennet à propos d'un autre thème (1979) : pour les manuels du siècle dernier « l'apparence extérieure ne se distinguait pas du moi ». Les auteurs actuels ne prétendent plus connaître quelqu'un à partir de l'appréciation portée sur ses vêtements, ses paroles, son maintien corporel. L'aspect physique n'est plus un signe suffisant du caractère ou du rang social et encore moins de la moralité des individus. Cette position reflète uniquement le souci de ne pas se laisser abuser par l'image que « les autres » pourraient construire d'eux-mêmes à partir d'objets. Il n'y a pas la volonté de savoir comment s'édifie la personnalité, celle-ci est prise à un moment donné : celui de la rencontre présente.

Le glissement des critères qui autrefois autorisaient à porter un jugement sur son entourage conduit les manuels à redéfinir quelque peu leur objet et leur objectif. Le savoir-vivre « c'est moins un code d'usages à respecter... qu'une certaine tournure d'esprit qui permette de toujours savoir se conduire galamment » (Diesbach, 1972),

« c'est le respect de la personne humaine... Rejeter le savoir-vivre, c'est mépriser son semblable » (Andréani, 1980). Le lien entre « bonnes manières » et « bonne éducation » est toujours affirmé, celui entre « convenances » et « moralité » s'estompe petit à petit jusqu'à disparaître. Une femme qui manquerait aux usages n'a plus à craindre d'être confondue avec une femme de mauvaise vie. On peut seulement lui reprocher de ne pas avoir fait preuve de discernement en ayant mal apprécié la situation dans laquelle elle est placée. Avoir « de la tenue dans la retenue » est le principe auquel se ramènent tous les conseils. Pour les autres recommandations, beaucoup est « affaire d'atmosphère ». Plus que somme de règles fixant le maintien, le vêtement ou le langage, le savoir-vivre d'aujourd'hui met l'accent sur les attentions qu'en public chaque sexe doit à l'autre.

Hommes et femmes : une autre façon d'être

Puisqu'il est admis (clairement chez certains auteurs, implicitement chez les autres) que l'espace public est endroit de rencontre entre des individus a priori dignes de respect, cela signifie que les femmes aussi bénéficient de ses potentialités socialisatrices; chacun et chacune profite du spectacle qu'offrent les personnes présentes et se met en scène pour se donner en spectacle. Le modèle de conduite qui est admis — et promu — implique l'acceptation d'un autre principe : les deux sexes se partagent l'espace public. Partage égalitaire? Si une femme n'a plus à passer inaperçue lorsqu'elle est hors de sa maison, jusqu'à quelles limites peut-elle prendre possession des lieux?

Néanmoins, le savoir-vivre tel qu'il est conçu et représenté aujourd'hui accepte une évolution du rapport des femmes, donc des hommes, à cet espace et des relations hommes-femmes à l'intérieur de ce périmètre. Un savoir-vivre au masculin est apparu récemment. Les recommandations ne concernent plus uniquement l'habillement ou les gestes d'hommage (donner sa place, s'effacer devant une dame...). Elles font comprendre que les règles d'usage ne sont plus fixées par un seul sexe. Celui qui ignore s'expose à une sanction morale comparable à celle qui était brandie au siècle dernier à l'égard des femmes : il est certes discourtois, plus : il ne peut prétendre être un « gentleman ».

L'espace public accueille-t-il pareillement les deux sexes? Dans les années trente, les femmes bien élevées (il n'est déjà plus question de femmes de bonnes mœurs) peuvent user de toutes les libertés à condition de toujours « être dignes, conserver leur jolie réserve, s'abstenir de tout ce qui peut gêner les autres et de ce qui ressemblerait à une tentative pour entrer dans leur intimité » (Liselotte, 1931). En 1985, les énoncés se sont modifiés, le message est resté inchangé. La bonne éducation oblige à respecter l'indépendance d'autrui, elle n'interdit nullement la spontanéité ou la fantaisie, « l'atmosphère » du lieu seule dicte les limites à donner à la libre expression de soi.

Les hommes reçoivent des conseils semblables de retenue et de discrétion. Un gentleman « évite de se faire remarquer. Il respecte la réserve des autres... Il veille à ne pas extérioriser en public certains sentiments ou sensations. Enfin, il ne fait jamais de critiques ni de remontrances à sa femme en présence de tiers, pas plus qu'il ne montre les lettres de femmes qu'il a pu recevoir » (Collectif, 1967).

L'évolution de la notion d'espace public

Parallèlement au glissement du modèle de pratiques mis en exergue, la notion d'espace public telle qu'elle ressort des manuels subit une triple évolution. Elle s'étend à des lieux auparavant ignorés. Elle se complexifie. Enfin, on enregistre une transformation des normes contenues dans les lieux qui déjà au XIX^e siècle accueillaient les femmes.

La rue, le wagon, la voiture, l'hôtel, la villégiature objets jadis des recommandations les plus vives admettent une égalisation des pratiques au point qu'ils sont à peine cités. La présence féminine dans la rue ou dans les transports en commun est devenue spectacle tellement banal que certains auteurs en font mention pour rappeler les devoirs que tous et toutes ont à l'égard des femmes enceintes ou accompagnées d'enfants.

Chez les fournisseurs, les clientes devaient doublement passer inaperçues : il fallait respecter les convenances auxquelles leur sexe avait à se soumettre et ne pas laisser entendre que la maîtresse de maison palliait les carences d'une domesticité insuffisante. Dès 1931, le « Petit écho de la mode » valide trois types de « courses en ville » : pour « l'approvisionnement de la maison », pour « les achats personnels », pour « surveiller de près ses affaires d'argent ». Ce faisant, il accrédite l'idée qu'une femme avisée (et bien éduquée) gère directement son patrimoine, ses dépenses personnelles et celles de la maison sans s'en remettre au mari dans un cas, au valet dans l'autre. Peu à peu, l'espace public du négoce s'ouvre aux clientes. Certes ce n'est pas encore celui de la spéculation, la Bourse de Paris n'a pas été accessible aux deux sexes avant le début des années soixante-dix. En 1930, il ne s'agit encore que de l'étude du notaire ou de l'avoué, de la banque, du commerce de détail.

La liste des lieux publics de « distraction » s'allonge. Bien qu'il soit toujours préférable qu'elle y vienne accompagnée, une femme seule peut inviter au restaurant des intimes, des familiers, des relations indifféremment masculines ou féminines. L'Opéra, l'Opéra comique, la Comédie française n'ont plus l'exclusivité de la culture théâtrale. « Le » théâtre comme « le » cinéma (donc tous) offrent des « spectacles », cette affirmation n'est assortie d'aucune recommandation. « Là où l'on danse, en principe on n'adresse pas la parole aux gens que l'on ne connaît pas » : cela est la seule mise en garde donnée à celles qui vont dans « une boîte ». Le dancing et le Palais Garnier sont traités à égalité, tous deux sont sources de distractions, d'enrichissement personnel, leur fréquentation nécessite autant — ou aussi peu — de précautions.

Jadis, la campagne ne devait être connue des femmes qu'à travers la maison — ou mieux le château — de campagne où l'on passait l'été avec les enfants, l'automne avec le mari venu chasser. Désormais, elle est endroit de « plein air » ; les activités de pique-nique, de camping, de bronzage n'y ont rien d'inconvenant.

L'image de femmes ayant une activité professionnelle s'est imposée progressivement. La représentation est celle de l'employée subordonnée d'un chef ou d'un directeur. Le cas de l'ouvrière ou de la femme P.D.G. n'est pas évoqué. Dans l'univers particulier du bureau qui est partagé avec des collègues et supervisé par un homme, les rapports entre les sexes sont d'une « autre qualité que celle qui régit les rapports mondains... Si on observe une sage réserve, tempérée par une attitude aimable, un empressement à lui rendre les services qu'il est en droit d'attendre, on aura trouvé la note juste dans les rapports avec l'employeur. Un homme bien élevé sait toujours, lui, adoucir par une certaine déférence les ordres qu'il donne à une femme » (Collectif, 1967).

En accord avec l'évolution des principes prônés par le savoir-vivre qui accepte qu'une « femme voyage, se distraie, ait une carrière, un métier », l'espace public qui s'impose bon gré mal gré aux manuels s'enrichit de nouveaux lieux, il offre lui-même plusieurs images nuancées. Émerge l'idée qu'il existe maintenant non pas un mais des espaces publics : ceux du loisir, de la culture, du négoce, du travail professionnel, des transports collectifs. Des distinctions sont également établies entre l'espace public qui, avoisinant le logement, est d'usage quotidien, celui que l'on fréquente habituellement (dans la ville où on habite), celui où l'on se rend exceptionnellement (pendant les vacances ou voyages). En fonction de ces différents types reconnus, des nuances sont introduites quant aux comportements permis aux hommes, aux femmes, aux hommes et femmes placés en présence les uns des autres¹.

Il y a un siècle, une fois la porte de la maison franchie, les femmes ne rencontraient que gêne, inconfort, insécurité. Aujourd'hui, si l'on a de la « tenue dans la retenue », des pratiques sexuellement peu différenciées sont possibles. Avancer une telle image, c'est ignorer que bon nombre de périmètres urbains recèlent des dangers d'inégale importance pour les deux sexes. La nuit une femme seule court des risques particulièrement graves à se promener dans la rue, à entrer dans un café... (Poggi, 1982). À quoi attribuer la distorsion entre le modèle prôné et la réalité que nous vivons ? Le savoir-vivre suffit-il à éloigner ou éliminer les risques d'agression ? Les manuels sont-ils en avance sur leur temps ? Une partie de la réalité leur échappe-t-elle, la fréquentation de lieux actuellement dangereux étant à ce point l'effet d'une mauvaise éducation que les auteurs l'ignorent ?

Les principes invoqués pour fonder les règles du bon usage montrent bien l'inanité de l'affirmation qui voudrait que les lieux légalement accessibles à tous soient sexuellement neutres : porteurs de règles ceux-ci ont un rôle normatif. Au milieu du XIX^e siècle l'espace public est une notion vide de sens pour les femmes, il n'existe que dans la mesure où il offre les conditions physiques et morales pour y reconstituer un chez-soi. De nos jours, il renvoie des normes de pratiques égalitaires et se présente comme un espace qu'hommes et femmes peuvent pareillement utiliser, s'approprier. Si on admet que les modèles idéologiques ont des incidences sur la réalité quotidienne des personnes, cet endroit dont le marquage était exclusivement masculin donne maintenant à lire, à pratiquer, à apprendre une égalisation entre les sexes. Égalisation partielle, totale ?

L'étude des manuels de savoir-vivre autorise à porter une seconde conclusion. Les espaces publics sont ordonnés principalement en fonction de variables d'ordre physique, économique, social. Une analyse faite sous l'angle du rapport des sexes permet d'en donner une analyse plus complexe, plus complète. En ne les traitant plus comme une donnée en tout point semblable, en affinant les attentions qu'en public chaque sexe doit à l'autre, le savoir-vivre moderne établit des distinctions spatiales en fonction de critères relevant du marquage sexuel des lieux. Cette source est un des moyens pouvant servir à différencier et caractériser des types d'espaces publics à l'aide d'une autre variable.

NOTE

¹ En les nommant et les répertorient, en dotant chacune de valeurs particulières, le savoir-vivre confère à ces catégories une autre dimension et une autre signification. Il les banalise et en même temps leur donne un pouvoir social. Pour la part qui lui revient, il contribue à assurer le succès de nouvelles formes spatiales ou la transformation d'anciennes. Cette légitimation lève un

verrou qui aurait non pas empêché mais freiné ou limité, à certaines couches sociales ou à certains urbanismes, la diffusion de bon nombre d'innovations en ce domaine. Il ne s'agit que d'une hypothèse car il manque un travail systématique et précis mettant en relation le modelage du bâti et son contenu idéologique analysé sous l'angle du rapport des sexes. Toutefois, on peut invoquer pour l'illustrer la multiplication en France des restaurants « unisex ». Dans les *fastfood*, l'aménagement des lieux se prête mal à l'établissement des traditionnelles pratiques sexuellement différenciées, il affiche même la volonté de confondre consommateur et consommatrice. Hormis les autres avantages qu'y trouve leur clientèle, l'essor de ce type d'établissements en France paraît étroitement lié au fait que l'espace public consacré à la restauration portait déjà la marque d'une égalisation des comportements entre hommes et femmes.

SOURCES CITÉES

- ANDRÉANI, G. (1980) *Le nouveau savoir-vivre*. Paris, Éd. Hachette.
 BOURDON, Mme (1859) *Politesse et savoir-vivre*. Paris, Éd. H. Gauthier.
 CHARLES-MORICE, E. (1921) *La politesse*. Paris, Éd. A. Colin.
 COLLECTIF (1967) *Le savoir-vivre*. Paris, Coll. « Femmes d'aujourd'hui ».
 COUTRAS, J. (1987) *Des centre-villes aux nouvelles banlieues : l'espace public au féminin*. Paris, CDU-SEDES.
 D'AMECOURT, M. (1983) *Le savoir-vivre d'aujourd'hui*. Paris, Éd. Bordas.
 DEMORE, F. (1912) *La vraie politesse*. Paris, Éd. P. Téqui.
 DE TRAMAR, Mme (1905) *L'étiquette mondaine*. Paris, Éd. Victor Havard.
 DE WADDEVILLE, Mme (1897) *Le monde et ses usages*. Paris, Éd. Hennuyer.
 DIESBACH, G. (1972) *Le gentilhomme de notre temps*. Paris, Éd. Hachette.
 GOSSET, M. (1983) *Le savoir-vivre moderne*. Paris, Éd. De Vecchi.
 HABERMAS, J. (1978) *L'espace public*. Paris, Éd. Payot.
 JURANVILLE, C. (1905) *Le savoir-faire et le savoir-vivre. Guide pratique de la vie usuelle à l'usage des jeunes filles*. Paris, Éd. Larousse.
 LEFEBVRE, H. (1968) *Le droit à la ville*. Paris, Éd. Anthropos.
 LISELOTTE (1931) *Le guide des convenances*. Paris, Le petit écho de la mode.
 MAYAUD, J. (1904) *Politesse et bonne tenue*. Paris, Éd. E. Cornély.
 MULLER, E. (1861) *Petit traité de la politesse française*. Paris, Éd. Garnier.
 POGGI, D. (1982) *L'influence des phénomènes symboliques sur les usages de l'espace urbain*. Paris, IRT.
 RÉMY, J. et VOYÉ, L. (1981) *Ville, ordre et violence*. Paris, Presses universitaires de France.
 SALVA, M. (1899) *Le savoir-vivre pour les jeunes gens*. Paris, Éd. Bloud et Barral.
 SENNET, R. (1979) *Les tyrannies de l'intimité*. Paris, Éd. du Seuil.
 STAFFE, baronne (1898) *Usages du monde : règles de savoir-vivre dans la société moderne*. Paris, Éd. G. Havard.

(Acceptation définitive en mars 1987)